

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*****SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026**

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

Nombre de membres en exercice : 15**Date de la Convocation : 10 avril 2026**

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, MICHEL Sibylle, SUCHON Emilie, MM BARTHELEMY Norman, BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc

Absent excusé et procuration : M GOSSE Pascal à M DURAND Gérald

Secrétaire de séance : M DURAND Gérald

N° 29/2026**CONVENTION D'ACHAT GROUPE DE MATERIEL PEDAGOGIQUE
PREVENTION ROUTIERE**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Considérant la volonté de la commune de Saint-Étienne-de-Fontbellon d'organiser un achat groupé de matériel pédagogique destiné à la mise en œuvre d'actions de prévention routière dans les écoles, en partenariat avec la Police nationale ;

Considérant que cet achat groupé associe plusieurs communes (Aubenas, Saint-Didier-sous-Aubenas, Saint-Étienne-de-Fontbellon, Ucel, Vals-les-Bains) afin de mutualiser les coûts et de favoriser le déploiement d'actions de sensibilisation auprès des élèves ;

Considérant que le montant total de l'acquisition s'élève à 446,22 euros TTC et que la participation financière de chaque commune partenaire sera fixée au prorata de sa population municipale ;

Considérant l'accord obtenu des communes et de la Police Nationale ;

Considérant qu'il convient de formaliser les modalités de cet achat groupé et les conditions d'utilisation du matériel par une convention entre les communes partenaires, prévoyant également sa mise à disposition à la Police nationale dans le cadre des actions menées en milieu scolaire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le principe et les modalités de l'achat groupé organisé par la commune de Saint-Étienne-de-Fontbellon ;
- D'approuver la mise à disposition du matériel auprès de la Police nationale ;
- D'approuver les termes de la convention correspondante ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal, à savoir 26.46 euros.

Fait et délibéré à Labégude, le 23 avril 2026.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,

PONTHIER Jean-Yves



Le secrétaire de séance,

M DURAND Gérald

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Durand', written over a faint, illegible stamp.